

Bon No: 003305924	1ere Gachée: 07:44 (1) Quantité: 8.00 m3	Date: 02/03/2026 référence commande(2): 03 29 87 60 70	ROG270226105947	Zone: TRANSPORT TOI		
client: 410226 chantier: 022614	BERTHOLD S.A. Realmecca		114 RUE DU RATTENTOUT CS 50026 55320 1 rue d'Aubreville 07.66.94.16.72 55120 Clermont-en-Argonne	Véhicule: M02 8x4 DUVERGER DUVERGER DUVERGER		
ARRIVEE CHANTIER convenue réelle	DECHARGEMENT debut fin	DEPART chantier	RETOUR centrale	ATTENTE 00:00		
08:16				température: vitesse du vent: validité:		
XI:irritant en aucun cas nos produits ne doivent être ingurgités ou entrer en contact avec la peau au risque de provoquer des allergies des rougeurs ou des brulures 						
code Béton	désignation(6)(8)	certification	classe d'exposition(3)	Classe Chlorure	consistance(7)	Dmax
NJB254A350D	BPS		XF1	CL 0,40	S4	20
ciment(type et classe)		Additions(type)	dosage(C+Ka)(5)		Résistance caractéristique(4)	
CEMII B-LL 42.5R CE CP2 NCEMII B-LL 42.5R			0		C25/30	
appellation commerciale C25/30 XF1 S4 Dm20 CEM2 350						
Propriétés particulières spécifiées						
SERVICES			ADJUVANTS/AJOUTS (nature et dosage)		LIVRAISON RECEPTIONNEE	
ACCELERATEUR M3 PUMI CONTRIB ENVIRON TAXE CARBONE HAUSSE ENERGIE REP			ISOXEL877 SPHRE 7200		NOM: signature du client:	
ajout d'ingrédients sur chantier(9): type et quantité: demandeur:						
signature:						

(1) Sauf dispositions particulières, le béton doit être mis en oeuvre, au plus tard, 2 heures après la fabrication de la première gachée

(2) Cette case est obligatoirement remplie dans le cas d'un BCPE et dans les autres cas seulement si spécifié

(3) la classe X0 ne peut convenir que pour des bétons ne subissant aucune agression, non armés ou faiblement armés avec un enrobage d'au moins 5 cm

(4) contrôle de la résistance sur cylindres.

(5) Dosage minimal en liant équivalent, si spécifié par le client pour les BPS; dosage nominal en ciment pour les BCP.

(6) BCPN: Béton à Composition Prescrite dans la norme NF P18-201; BCPE: Béton à Composition Prescrite sur Etude Client.

(7) ou rapport E/C suivant la spécification.

(8) l'appellation PRODUIT SPECIAL ne peut être utilisée pour des bétons entrant dans le domaine d'application de la norme NF EN 206-1

(9) tout ajout sur chantier non prévu dans la formulation du béton rend le béton non conforme à la norme NF EN 206-1